

Mensonge sur I embauche entre un poste de second et de responsabl

Par ludo44530, le 15/04/2014 à 21:20

Bonjour, je viens de commencer actuellement dans une entreprise je suis boucher je m etait mis en accord avec le patron de cette entreprise pour un poste de second a 2200 euro brut c a dire 1700 euro net apres 3 semaine au sein de son entreprise il ma donner un contrat de travail et une fiche de paye avec le poste chef boucher ecrit dessus mais avec le poste de manager pour le meme salaire j ai refuser son offre et il me dit maintenant que si je veux le poste de second le salaire sera de 1700 euro brut c a dire 1400 euro net il m a donner un contrat auparavant avec la mention de poste occuper en tant que second mais il a ecrit le salaire au crayon gris et il n a pas signer non plus ...est ce que je peux l attaquer aux prud'hommes ?si oui est ce que j ai des chances de gagner ? merci de me repondre asser rapidement